Programme des Nations Unies pour le développement

DOCUMENT DE PROJET

TUNISIE

Intitulé du projet: TARABOT II Partenaire de réalisation¹: PNUD

Date de démarrage: 01 Janvier 2022

Numéro du projet: 00139924

Date de réunion du CAP: 30 Novembre 2021

Date d'achèvement: 31 Décembre 2025

Description succincte

La persistance des facteurs favorisant l'extrémisme violent en Tunisie continue de poser un risque latent pour la sécurité publique, le processus politique ainsi que la relance économique post-COVID-19. Le déclin de la menace sécuritaire permet toutefois d'envisager une intervention de l'Etat au-delà d'une dimension strictement répressive pour prioriser des solutions préventives complémentaires des efforts de lutte contre le terrorisme. De 2018 à 2021, la première phase du projet a consacré une approche holistique de Prévention de l'Extrémisme Violent (PEV) à travers un partenariat stratégique avec la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT). Le renforcement du positionnement institutionnel et l'ouverture aux acteurs sociétaux de la CNLCT figurent parmi les acquis majeurs de cette première phase, achevée avec le processus révision de la Stratégie Nationale de Lutte Contre l'Extrémisme et le Terrorisme (SNLCET) en promouvant une vision intégrée de prévention qui soit sensible à des priorités transversales telles que le respect des droits humains et le genre.

En capitalisation sur ces acquis, cette nouvelle phase du projet (2022-2025) est fondée sur trois piliers :

Développement institutionnel - En contribuant au renforcement des capacités de la CNLCT pour la programmation stratégique et le suivi systématique de la mise en œuvre de la SNLCET, le projet vise à promouvoir un meilleur équilibre entre mesures préventives et réponse répressive à l'extrémisme violent, y compris à travers le renforcement de la coordination interministérielle dans la mise en œuvre de la SNLCET, notamment avec le ministère de l'Intérieur.

Engagement sociétal – De manière complémentaire au financement d'initiatives locales de renforcement de la cohésion sociale, le projet vise à appuyer un processus de structuration du partenariat entre la société civile et la CNLCT dans le cadre des consultations et du suivi de l'exécution de la SNLCET.

Production et valorisation de connaissances - Pour faire face à la nature évolutive du phénomène, le projet vise à faciliter la production de connaissances pointues, spécifiques au contexte et sensibles à la dimension genre, ainsi qu'à leur valorisation pour informer les stratégies et interventions de PEV.

Effet contribuant DP/DCP: Produit 2.3. Les mécanismes institutionnels de participation citoyenne, de dialogue social, de justice transitionnelle et de prévention de la violence sont renforcés au niveau national et territorial et les capacités de la société civile

et des plus vulnérables sont améliorées.

Produit(s) indicatif(s) avec margueur genre:

Produit 1: GEN 2 Produit 2: GEN 2 Produit 3: GEN 2 Produit 4: GEN 2

Total des ressources nécessaires :		USD 4,000,000.00
Total des	Transfer Smile	Totaling agreement
ressources allouées :	Suisse :	USD 2,000,000.00
À financer :	US	SD 2,000,000.00

Approuvé par (signatures) :

Date: 11.11.2022 Date:

PNUD DocuSigned by:

06-Jun-2022

A21CEEC1EE0E48D

CELINE MOYROUD:

CNLCT

NEILA FEKI: Date:

2022

blique Tunisien

Note : Le terme « Partenaire de réalisation » peut être compris également comme « Partenaire de mise en œuvre » ou « Partenaire d'exécution ».

I. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

Depuis l'échec de l'attaque insurrectionnelle de Ben Guerdane, le 7 mars 2016, la menace d'extrémisme violent a significativement décliné en Tunisie, à l'instar du revers militaire de l'*Organisation Etat Islamique* (*OEI*)² en Syrie et en Irak. La majorité des 284 décès associés à des actes de terrorisme depuis 2011³ ont eu lieu entre 2012 et 2016, notamment avec plus de 160 victimes parmi le corps sécuritaire et 59 touristes étranger·ère·s. Les attaques récentes perpétrées sur le sol tunisien sont de facture artisanale, de faible envergure et menées par des individus isolés. L'armée et la Garde Nationale ont partiellement neutralisé les groupes terroristes dans les régions montagneuses du Nord-Ouest dont le nombre de combattant·e·s et les moyens logistiques ont fortement diminué. De même, l'idéologie salafiste djihadiste a perdu de son attrait auprès de la jeunesse tunisienne et la mobilisation de volontaires tunisien·ne·s au sein des organisations extrémistes violentes dans les zones de conflit (Libye, Syrie, Irak et Afrique subsaharienne) s'est tarie.

La réinsertion dans la société des anciens détenus pour crimes liés au terrorisme pose des risques à moyen terme compte tenu des conditions propices à la récidive dans lesquelles ils/elles purgent leurs peines. En outre, les organisations extrémistes violentes continuent de percevoir la Tunisie dans une optique régionale comme interface vers l'Europe et compte tenu du voisinage de la Libye ainsi que du Sahel.

La réceptivité aux appels à la violence reste effectivement. Les facteurs favorisant l'extrémisme violent au niveau structurel sont amplifiés par les effets durables de la crise de COVID-19. Les retombées socio-économiques de celle-ci, avec des secteurs entiers de l'économie nationale qui sont exsangues (ex:tourisme et commerce informel), ont aggravé la marginalisation socio-économique d'une partie de la jeunesse, poussant dans la précarité et privant de moyens de subsistance des segments plus larges de la population. Le contexte pandémique a aussi des conséquences négatives sur le manque de confiance croissant envers les institutions publiques et les divisions historiques profondes de la société tunisienne.

Les autorités tunisiennes ont renforcé le cadre légal, stratégique et institutionnel pour faire face au défi de l'extrémisme violent. La loi organique n°2015-26 du 7 août 2015 (amendée en 2019) a ainsi établi, sous l'égide de la Présidence du Gouvernement, la *Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme* (CNLCT) qui a pour missions d'émettre des principes directeurs en matière de PEV et de lutte contre le terrorisme ainsi que de faciliter la coordination interministérielle, notamment à travers ses 22 membres issus de 16 Ministères, et la coopération avec les composantes de la société civile. La *Stratégie Nationale de Lutte Contre l'Extrémisme et le Terrorisme* (SNLCET), adoptée en 2016 pour une durée de 5 ans, intègre la prévention parmi ses piliers. La révision de la SNLCET, en 2021, vise à adapter ses orientations stratégiques conformément à l'évolution du défi de l'extrémisme violent; le déclin de la menace sécuritaire permet ainsi d'envisager une intervention de l'Etat au-delà d'une dimension strictement répressive pour prioriser des solutions préventives complémentaires des efforts de lutte contre le terrorisme. Les défis de mise-en-œuvre de la SNLCET entre 2022 et 2026 s'articuleront autour de deux dimensions majeures et un élément transversal.

Tout d'abord, la coordination interministérielle s'impose comme le pilier pour assurer un cadre multidisciplinaire qui intègre des dispositions préventives et répressives de façon complémentaire. Les mesures répressives que les autorités tunisiennes ont mises en place ont en effet contribué à adresser les facteurs situationnels de l'extrémisme violent, notamment en termes de financement du terrorisme, de contrôle des lieux de culte ou encore de neutralisation des réseaux de recrutement vers les zones de conflit. Comme le souligne le *Plan d'Action pour la Prévention de l'Extrémisme Violent du Secrétaire Général des Nations Unies* (2015), les mesures sécuritaires de lutte contre le terrorisme doivent être proportionnelles et assurer un équilibre entre impératif sécuritaire et respect des libertés individuelles dans le cadre d'une approche globale. Pour s'aligner à ces standards internationaux, la coordination interministérielle offre une solution idoine, en Tunisie, pour assurer l'alignement des priorités de développement avec les réformes engagées dans les secteurs de la sécurité et de la justice, et ce à toutes les échelles territoriales d'intervention.

La CNLCT pourrait, en tant qu'organe intergouvernemental capable d'une perspective stratégique large et multidisciplinaire, jouer un rôle fondamental dans ce sens pour promouvoir un meilleur équilibre entre

³ Global Terrorism Database, consulté le 13 avril 2021 : https://www.start.umd.edu/gtd/.





² L'appellation « Organisation Etat Islamique » se justifie selon 3 caractéristiques ; (1) l'intention de créer un Etat, (2) la nature envisagée de celui-ci (fondé sur une interprétation radicale de l'Islam) et (3) les modalités organisationnelles utilisées à cette fin.

sécurité, développement inclusif, cohésion sociale et respect des libertés fondamentales. Pour arriver à bien jouer ce rôle, il serait important d'assurer un développement institutionnel de la CNLCT, la consolidation de son positionnement au sein du gouvernement et en relation avec ses partenaires, la consolidation de ses capacités de communication stratégique et l'approfondissement des collaborations avec des ministères-clés et des autorités territoriales dans le cadre de la mise en œuvre de la SNLCET.

Ensuite, la mise-en-œuvre de la SNLCET pourrait tirer parti d'une appropriation et d'un engagement sociétaux plus profonds. Depuis sa création en 2015, la CNLCT a renforcé sa collaboration avec la société civile et fondé cet engagement sur des relations de confiance et une vision partagée des défis liés à la PEV. Outre la sensibilisation des acteurs non-gouvernementaux au cadre réglementaire et stratégique de la PEV en Tunisie, cette collaboration s'est aussi manifestée par la mise en place de programmes d'appui aux organisations de la société civile pour l'exécution de leurs projets de PEV. Cette ouverture a joué un effet d'attraction au sein du milieu associatif ; la demande de collaboration avec la CNLCT est en effet élevée, indiquant une relation de confiance et un potentiel positif pour impliquer la société civile sous de nouvelles formes de partenariat. Celle-ci est en effet plus structurée autour de la thématique de PEV, lui permettant de participer activement au dialogue institutionnel sur des priorités stratégiques nationales partagées. Ce potentiel est déjà visible dans la démarche participative choisie par la CNLCT dans le processus de révision de la SNLCET. Cette même approche pourrait être répliquée dans le suivi de la mise en exécution de la stratégie et ses plans d'action sectoriels. Les mécanismes de participation et redevabilité dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de PEV sont la base pour une appropriation de ces mêmes stratégies par la société civile qui peut renforcer la cohésion sociale, la participation citoyenne au niveau territorial et la résilience de la société tunisienne face aux défis socioéconomiques du contexte actuel. Actuellement, l'absence de mécanismes réguliers de consultation, les lacunes en compétences spécifiques, la faiblesse des liens de collaboration entre associations locales et autorités politiques déconcentrées et aussi entre associations locales et ONG nationales avec une capacité de plaidoyer sont des obstacles à un engagement plus profond du monde associatif dans la PEV et à une collaboration systématique entre OSCs et CNLCT.

Une participation sociétale large peut aussi faire profiter aux stratégies de PEV du capital intellectuel et socioéconomique propre au monde académique et au secteur privé. L'engagement avec le secteur privé reste embryonnaire mais la CNLCT a démontré un intérêt persistant à le consolider ; il pourrait contribuer à une appropriation sociétale large et une approche multidimensionnelle des stratégies de PEV. Un engagement efficace du secteur privé nécessiterait une plus forte sensibilisation et compréhension des enjeux de PEV de la part des entrepreneur·e·s et l'établissement de canaux réguliers de communication entre la CNLCT et les représentant·e·s du patronat.

Enfin, de façon transversale à ces deux dimensions majeures, il importe que l'élaboration, la mise-en-œuvre et l'évaluation des politiques publiques visant à prévenir l'extrémisme violent, de même que l'engagement sociétal et les débats publics autour de la PEV, reposent sur des éléments factuels et une analyse spécifique au contexte tunisien. Malgré une meilleure connaissance des facteurs favorisant l'extrémisme violent en Tunisie avec la prolifération d'une littérature dédiée à la question depuis 2015, le débat public consacré à ces questions reste largement dominé par un réseau de consultant·e·s et de partenaires techniques et financiers. Les universitaires tunisien·e·s avec un accès plus granulaire aux réalités locales et qui pourraient conduire des recherches académiques pour les décideur·se·s publiques sont encore largement absent·e·s des espaces de décision et d'élaboration des stratégies nationales. L'engagement de la communauté scientifique au sein des programmes nationaux de PEV reste circonscrit à des initiatives éparses de la part de la CNLCT (partenariat avec la *Direction Générale de la Recherche Scientifique* pour un fonds de recherche sur l'extrémisme violent). De plus, les effets des programmes de prévention et de répression de l'extrémisme violent restent insuffisamment documentés et analysés, notamment en ce qui concerne l'expérience que font les personnes et groupes sociaux (en particulier les jeunes et les femmes) qui sont visés par ces interventions. De même, l'évaluation d'indicateurs structurels associés aux facteurs favorisant l'extrémisme violent reste entravée par l'absence de statistiques officielles produites à l'échelle infranationale. Au-delà de la production de connaissances pointues basés sur des évidences et spécifiques au contexte tunisien, le défis est de créer des mécanismes qui permettent aux preneur·se·s de décisions de capitaliser sur ces mêmes connaissances pour renforcer les stratégies de PEV et alimenter un débat public constructif.



II. STRATÉGIE

Le projet 'TARABOT – Cohésion pour prévenir la violence' suit une approche holistique de prévention de l'extrémisme violent fondée sur le développement institutionnel, le renforcement de l'implication des acteurs non-étatiques ainsi que la production et la gestion des connaissances.

Développement institutionnel: au niveau institutionnel, le partenaire principal du projet et la cible des efforts de renforcement de capacités au sein du Gouvernement est la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT). Depuis 2018, cette dernière a renforcé son rôle stratégique, dirigeant notamment les consultations pour le processus de révision de la SNLCET et promouvant une vision pluridisciplinaire des approches de prévention de l'Etat tunisien, sensibles aussi à des priorités transversales telles que le respect des droits humains ou encore le genre. Ces acquis peuvent être consolidés en renforçant la complémentarité de la réponse préventive avec les mesures répressives, spécifiquement en matière priorisation de la sécurité humaine, d'équilibre entre objectifs de sécurité et de développement, et de protection des droits humains et des libertés fondamentales, dans l'effort de renforcer la cohésion sociale et la confiance des citoyen·ne·s envers les institutions. La CNLCT pourrait jouer ce rôle au travers de la diffusion de principes directeurs en cohérence avec ses missions de coordination interministérielle et stratégiques et du développement de partenariats renforcés avec des ministères-clés, notamment les ministères de l'Intérieur et de la justice.

En se dotant d'un plan et d'outils de communication, la CNLCT est également en mesure de mettre à contribution les acteurs sociétaux et d'encourager la participation autour d'une compréhension partagée des priorités nationales de prévention. Ces efforts de communication ont toutefois été entravés par les effets du contexte pandémique lié au COVID-19 qui a souligné le besoin d'une communication permanente pour améliorer les connaissances du public, notamment au niveau local, sur les missions de la CNLCT et les priorités de PEV. Au niveau local, le déploiement de la CNLCT a été initié à travers la mise en place d'un réseau de correspondant·e·s régionaux, mais ce processus reste inabouti en l'absence d'un cadre réglementaire qui vienne attribuer des fonctions claires à ce réseau.

Engagement sociétale: l'ouverture et l'interaction de la CNLCT avec la société civile est un élément de force qui caractérise l'unicité de l'expérience tunisienne en matière de PEV. La collaboration entre la CNLCT et les associations s'est manifestée par un modèle de subsidiarité de partenariat, à travers le financement d'initiatives communautaires de la société civile pour le renforcement de la cohésion sociale. Ces initiatives associatives enregistrent des résultats qui ont un impact circonscrit en termes de couverture géographique et de groupes sociaux ciblés; les changements atteints par ces interventions démontrent de résultats tangibles aux niveaux individuels (changements dans les attitudes et comportements) et sociétaux (changements dans les relations entre groupes sociaux). Toutefois, pour atteindre un impact plus ample et durable au niveau institutionnel, les liens de collaboration entre la CNLCT et ses associations partenaires doivent être renforcés au niveau national (implication des acteurs non-gouvernementaux dans l'élaboration des stratégies nationales de PEV) et local (documentation et dissémination des apprentissages issus d'actions locales). De façon complémentaire au financement de projets, les formes de partenariat avec la société civile dans le domaine de la PEV sont donc amenées à se diversifier pour intégrer le dialogue institutionnel et stratégique d'une part, et la production et gestion de connaissances sur les réalités locales de la PEV d'autre part.

Production et valorisation de connaissances: le pilier de recherche du projet a permis d'améliorer l'accès des décideur·se·s publiques à des connaissances basées sur des évidences et spécifiques au contexte tunisien pour prendre en compte les facteurs favorisant l'extrémisme violent dans les politiques publiques de PEV. A ce titre, les enquêtes sur la cohésion sociale dans les Gouvernorats de Médenine, Gabès et Tataouine insistent sur la centralité des enjeux de confiance envers les institutions publiques pour assurer l'efficacité des mesures préventives et répressives face à l'extrémisme violent. Les résultats de l'étude des coûts économiques de l'extrémisme violent, de l'analyse de l'économie politique à la frontière tuniso-libyenne et de la mise à jour de la revue analytique des facteurs favorisant l'extrémisme violent convergent par ailleurs pour encourager une meilleure complémentarité des agendas sécuritaire et de développement inclusif pour atténuer de manière efficace la fragilité de la société tunisienne face à l'extrémisme violent. Toutefois, des progrès doivent encore être réalisés pour pérenniser ces acquis. Le mécanisme de gestion du fonds de



recherche sur l'extrémisme violent a, certes, matérialisé un nouveau partenariat entre la CNLCT et la Direction Générale de la Recherche Scientifique, mais il s'est aussi caractérisé par une excessive lourdeur bureaucratique venant entraver l'implication efficace de la communauté académique aux côtés des décideur·se·s publiques. Les études appuyées par ce fonds de recherche ont le potentiel d'enrichir la compréhension des processus de socialisation à la violence en Tunisie, y compris favorisant l'extrémisme violent. Des nouvelles pistes de recherche pourraient cibler les relations de genre et des thématiques cohérentes avec les priorités gouvernementales telles que l'efficacité des mécanismes de réhabilitation des ancien·ne·s détenu·e·s et de la réintégration des familles des ancien·ne·s volontaires. Une connaissance insuffisante de l'application des approches fondées sur le genre en Tunisie dans le domaine de la PEV et de la lutte contre le terrorisme restreint le développement d'interventions mieux ciblées autour des questions de masculinités toxiques ou du lien entre l'extrémisme violent et les violences basées sur le sexe et/ou le genre. L'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion des détenu·e·s extrémistes violents en milieu carcéral, de réhabilitation des ancien·ne·s détenu·e·s pour des faits liés au terrorisme et de réintégration des familles de volontaires ayant rejoint des groupes extrémistes violent et étant de retour en Tunisie serait utile à guider la prise de décision sur ces sujets prioritaires.

Ces progrès et apprentissages encouragent la continuité de l'approche poursuivie pour consolider les acquis de la première phase du projet et adapter son intervention face à l'évolution du contexte. La nouvelle théorie de changement s'appuie sur la valeur-ajoutée du PNUD dans le domaine de la PEV en Tunisie qui se caractérise par son partenariat stratégique avec la CNLCT, son rôle de facilitateur entre acteurs institutionnels et sociétaux, ainsi que sa stratégie active de production et gestion des connaissances capables d'informer et influencer la prise de décision et la définition de politiques publiques. A ce titre, la nouvelle théorie de changement reflète une adaptation proactive au contexte évolutif de la PEV en Tunisie, notamment à travers les axes d'ajustement liés à (i) l'appui à la coordination interministérielle (y compris au niveau territoriale) et complémentarité des réponses préventives avec les mesures répressives, (ii) la diversification des formes de partenariat avec la société civile et (iii) la révision des modalités d'engagement du secteur académique.

THEORIE DE CHANGEMENT

Si la CNLCT a les capacités de coordonner et suivre stratégiquement et systématiquement la formulation et l'exécution des priorités de PEV définies par la SNLCET dans le cadre d'initiatives interministérielles (déclinées aux niveaux national et territorial/régional) qui adressent de façon complémentaire les enjeux de développement et de réforme du secteur de sécurité et de la justice

Alors l'action gouvernementale de PEV sera plus efficace et plus facilement appropriée par la société tunisienne

Parce que la complémentarité entre les priorités nationales de PEV fondées sur des approches de développement qui renforcent la sécurité humaine de la population et les réformes dans le domaine de la sécurité et de la justice aura été maximisée, permettant d'adresser les besoins des citoyens et aussi de réduire les dommages collatéraux de la lutte anti-terroriste.

Si les organisations de la société civile développent des mécanismes de coordination (aux niveaux national et territorial/régional) et des stratégies de plaidoyer efficaces qui permettent de maximiser leur influence et leur collaboration avec les pouvoirs publics sur les priorités de PEV cohérentes avec le renforcement de la sécurité humaine et les enjeux de réforme du secteur de sécurité et de la justice

Alors, les politiques de PEV seront mieux adaptées aux besoins des Tunisiens et permettront de renforcer la cohésion sociale et la confiance des citoyens vis-à-vis les institutions

Parce que les stratégies de PEV seront le résultat de démarches consultatives qui renforcent la redevabilité et mieux informées par la perspective et les connaissances de la société civile, améliorant l'appropriation sociétale, la compréhension et la confiance envers les priorités nationales de PEV complémentaires des enjeux de lutte anti-terroriste.





Si les décideurs publics disposent de meilleures connaissances sur la thématique de la PEV spécifiques au contexte tunisien, si les capacités de recherche des acteurs académiques sont renforcées et qu'ils développent leurs interactions avec les décideurs publics au sein du débat inclusif sur les politiques publiques sur la PEV

Alors les stratégies de PEV seront mieux adaptées et plus efficaces et le débat politique autours de la PEV sera plus équilibré et inclusif

Parce que les décideurs publics auront à disposition des analyses spécifiques et pointues basées sur des évidences et seront plus réceptifs à/auront confiance dans la recherche comme un levier pour informer leurs politiques publiques et développer une compréhension partagée des enjeux prioritaires à la PEV.

SENSIBILITE AU GENRE

Le projet Tarabot intègre la sensibilité au genre de façon transversale et spécifique.

De façon générale et transversale, le projet s'engage à intégrer la sensibilité au genre à plusieurs niveaux qui ne se limitent pas au ciblage des bénéficiaires, pour garantir à la fois l'équilibre de genre mas aussi la sensibilité aux dynamiques relationnelles de genre. Ces éléments transversaux sont : l'équilibre de genre dans la composition de l'équipe ; le contenu des débat et informations partagés au sein de l'équipe pour sensibiliser et renforcer les connaissances spécifiques des membres de l'équipe ; l'écriture inclusive des documents de projet ; l'équilibre de genre dans les activités du projet et dans le choix de partenaires ; le choix des thématiques de recherche et la sélection des projets associatifs ; l'analyse sexo-spécifique des résultats des enquêtes et des études ; la sensibilisation au genre de bénéficiaires et partenaires ; et l'attention aux spécificités de genre et au potentiel d'exposition aux violences de genre dans l'application d'une approcha Do No Harm. Le projet fera attention à disséminer et appliquer dans son execution la politique du PNUD pour la prévention de « Harcèlement, harcèlement sexuel, discrimination et abus de pouvoir »⁴.

Au-delà d'une attention au genre appliquée de façon transversale au projet, l'équipe Tarabot s'engage à améliorer une sensibilité au genre qui soit spécifique et pertinente à la PEV. Dans ce sens les objectifs principaux de cet effort seront les suivants : documenter les perspectives et les expériences des femmes en matière de PEV pour permettre une compréhension granulaire et basée sur des évidences de leurs besoins et leurs rôles (allant au-delà des approches basés sur les stéréotypes des femmes en tant que victimes, mères et éducatrices) ; renforcer la compréhension des dynamiques liées aux masculinités toxiques dans l'extrémisme violent (thématique sur laquelle le projet bénéficiera de la collaboration avec UN Women et DCAF) ; la traduction de cette amélioration dans les connaissances spécifiques au genre en recommandations pour des stratégies de PEV mieux adaptées et plus efficaces. Le projet s'aligne aussi avec la résolution du conseil de sécurité de l'ONU 1325 en matière de femmes, paix et sécurité ; il encourage la CNLCT à harmoniser leur mission avec l'execution du Plan d'Action National sur la résolution 1325 ; et coordonne ses actions avec le projet PNUD « Femmes, Paix et Développement » relatif à la mise en œuvre de la résolution 1325 en Tunisie.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

1. Renforcer le positionnement et les capacités de la CNLCT pour la programmation stratégique et le suivi systématique dans la mise en œuvre de la SNLCET

Ce premier pilier s'inscrit dans la continuité des progrès réalisés par la CNLCT pour consolider son positionnement stratégique à travers ses capacités organisationnelles et de programmation. Il vise à poursuivre l'engagement, en 2021, dans la révision de la SNLCET à travers un suivi régulier de sa mise en œuvre sur la période 2022-2026. Cet axe vise par ailleurs à consolider les réalisations en termes de capacités



4

organisationnelles de la CNLCT par le développement d'une vision stratégique qui définit les principes directeurs sur laquelle elle fonde son action et fixe ses priorités stratégiques sur la période de 2022-2026.

Actions:

- Elaboration d'un document de vision stratégique de la CNLCT, inclusif d'une perspective genre.
- Renforcement des capacités organisationnelles de la CNLCT et appui en matériel et équipements
- Encadrement méthodologique et accompagnement dans le processus de définitions de plans d'action sectoriels pour la mise en œuvre de la SNLCET
- Développement de mécanismes pour le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNLCET et des plans d'actions
- Organisation d'ateliers annuels de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNLCET et des plans d'action
- Appui à la production et diffusion au public des rapports annuels de la CNLCT

2. Renforcer la coordination et collaboration interministérielle (et territoriale) dans la mise en œuvre de la SNLCET, spécifiquement avec le ministère de l'Intérieur

La mission de coordination de la CNLCT a pour fonctions de faciliter la collaboration et à renforcer la cohérence des efforts en matière de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme, à travers les principes directeurs qu'elle émet et la coordination de projets prioritaires inscrits dans les plans d'actions des différents ministères. Le projet soutiendra ainsi la mise en pratique des priorités et des principes directeurs (notamment en matière de promotion et protection des droits humains) définis dans la vision stratégique de la CNLCT et alignés à la SNLCET au travers d'initiatives interministérielles qui favorisent une démarche intégrée et complémentaire entre prévention de l'extrémisme violent et lutte contre le terrorisme. Une déclinaison territoriale de cette démarche intégrée sera recherchée en maximisant les synergies avec le mécanisme de police de proximité (ministère de l'Intérieur), notamment pour renforcer son articulation entre les niveaux national, régional (Gouvernorat) et local (délégation).

Actions:

- Elaboration participative d'un guide pratique sur le respect des droits humains dans la lutte
 antiterroriste et les instruments de fichage administratif, inclusif d'une perspective genre.
 Formations du personnel du ministère de l'intérieur accompagneront la diffusion du manuel. Enfin
 le projet va assurer une fonction de suivi et évaluation et de documentation des apprentissages
 relatifs à l'utilisation du guide. (Pour cette activité le projet pourra bénéficier de l'expertise
 technique et la collaboration du HCDH, du CICR, de DCAF, de la LTDH et de l'OMCT)
- Encadrement d'un mécanisme pilote de coordination entre les comités locaux de sécurité (CLS dans le cadre de la mise en œuvre du modèle tunisien de police de proximité), le Gouvernorat et la CNLCT sur les enjeux de PEV. Cette action se déploiera d'abord à travers des sessions de concertation pour l'identification des besoins en coordination et communication entre la CNLCT, les gouvernorats (réseaux des points focaux de la CNLCT) et les CLS. L'approche de coordination sera ensuite encadrée par l'élaboration d'un manuel qui va identifier les canaux et les modalités de communication entre les différents niveaux : délégation/CLS gouvernorat CNLCT. Dans la région pilote de Médenine le projet va enfin assurer un accompagnement de l'application du manuel et la documentation des apprentissages. L'action a pour objectif le pilotage et la formalisation de mécanismes interministériels/interdépartementaux de coordination et redevabilité en matière de sécurité et prévention de la violence entre différents niveaux de gouvernance sur le territoire.
- Renforcement des connaissances et sensibilisation des membres des CLS en matière de PEV. Le
 projet assurera la formation en matière de PEV des représentants des autorités locales
 (municipalités), des forces de sécurité et de la société civile qui composent les CLS dans les
 délégations pilotes ciblés par le déploiement du modèle tunisien de police de proximité
 accompagné par le PNUD. Les membres des CLS bénéficieront aussi de la diffusion des produits de
 connaissance développés par le projet, à travers les initiatives de recherche et le pilotage
 d'interventions de la société civile.





3. Structurer le partenariat entre la société civile et la CNLCT autour des consultations et de la mise en œuvre de la SNLCET

Ce troisième axe vise à renforcer l'inclusion des acteurs de la société civile dans le suivi de la mise-en-œuvre de la SNLCET. Pour ce faire, le projet promeut une approche coordonnée au sein de la société civile en soutenant la structuration de réseaux associatifs. Ceux-ci auront pour finalités de renforcer les connaissances des organisations de la société civile sur les questions de PEV et de lutte antiterroriste, de favoriser une participation structurée des organisations locales au sein des consultations sur la mise-en-œuvre de la SNLCET et d'encourager une approche constructive et critique de la société civile au sein de ces débats. L'engagement de la société civile sera structuré autour de thématiques alignées aux priorités de la SNLCET et aura également l'ambition de générer des apprentissages tirés de l'exécution d'initiatives pilotes, y compris dans le cadre de projets mis en

Actions:

- Accompagnement de la CNLCT dans l'élaboration d'un guide institutionnel de coopération avec les
 organisations de la société civile sur les enjeux de lutte contre le terrorisme et prévention de
 l'extrémisme violent. Le mécanisme de collaboration devrait bâtir sur les différents partenariats
 existants et la cartographie des OSC développée en collaboration avec l'UE.
- Accompagnement de l'engagement de la société civile avec la CNLCT : appui au réseautage entre OSC travaillant sur la thématique de la PEV et préparation de la participation des OSC aux ateliers annuels de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNLCET
- Financement d'initiatives de collaboration entre OSC nationales et locales, y compris des organisations qui garantissent la participation féminine et une bonne compréhension des enjeux de genre(sur des thématiques spécifiques, par exemple : défense des droits humains ; promotion de dialogue et d'une culture de confiance, tolérance et solidarité ; promotion de la cohésion sociale et de la sécurité humaine ; réintégration de anciens détenus et FTFs et leurs familles) trois régions cibles : grand Tunis ; centre-ouest ; sud-est. Le choix des thématiques et modalités d'intervention sera fait en concertation avec la CNLCT et les membres du Copil du projet sur la base de principes de pertinence et compétence spécifique des associations partenaires.
- Documentation des expériences pilote et organisation d'ateliers de coordination et partage de connaissances entre le groupe de OSC appuyées par le projet (tous les six mois, sur une thématique ou une région spécifique). Les apprentissages dégagés par les actions de la société civile seront documentés et partagés dans le réseau des OSC, avec la CNLCT, avec d'autres institutions (ARP et ministères partenaires du projet) et avec le grand public pour enrichir avec des évidences le débat politique et publique sur des questions prioritaires de PEV (telle que la réintégration des anciens détenus ou des FTF et leurs familles).

4. Renforcer les stratégies de PEV à travers la production et valorisation de connaissances pointues et spécifiques sur les phénomènes liés à l'extrémisme violent en Tunisie

D'une part, le fonds de recherche sur l'extrémisme violent sera renouvelé selon un format révisé. La finalité du fonds de recherche sera ainsi le développement des capacités de jeunes chercheurs tunisiens à travers un encadrement analytique et méthodologique, mais également en facilitant leurs interactions constructives avec les institutions publiques en vue de la valorisation des connaissances issues de la recherche comme outil d'aide à la décision sur la thématique de la PEV. D'autre part, le projet poursuivra la réalisation d'études sur des problématiques de recherche spécifiques en vue d'informer les politiques publiques de PEV. Le choix des sujets de recherche se fera en cohérence avec les autres volets du projet et selon les besoins en matière de connaissances pour la réalisation des objectifs de la SNLCET et des priorités stratégiques de la CNLCT; par exemple, pour renforcer les partenariats institutionnels et la collaboration sur des thématique prioritaires telles que la gestion en milieu carcéral des condamnés pour des crimes liés au terrorisme et la réhabilitation des anciens détenus, en collaboration avec le ministère de la justice ; ou en matière de respect des droits humains dans les procédures de fichage administratif en collaboration avec le ministère de l'intérieur.

La réalisation des recherches maximisera les synergies avec d'autres agences des Nations Unies (ex : collaboration avec ONU Femmes sur les recherches en matière de genre et PEV) afin d'étendre les opportunités de valorisation à un champ d'acteurs plus large. En outre, l'enquête sur la cohésion sociale sera répliquée dans les nouveaux territoires couverts par le projet pour poursuivre la diffusion de sa





méthodologie à l'échelle nationale. Toute action de recherche fera attention à produire des données et des analyses sexo-spécifiques.

Le projet tachera aussi d'établir des relations de collaboration régulière et durable entre la CNLCT et un réseau d'experts et praticiens en matière de PEV.

Actions:

- Mécanisme d'accompagnement de doctorants par des experts en matière de PEV (sélection de meilleurs doctorants – deux fois dans les 4ans de projet; accompagnement de leurs travaux de recherche; organisation d'ateliers et universités d'été)
- Réalisation de l'enquête sur la cohésion sociale dans les territoires cibles du projet (Grand Tunis ; Centre-Ouest ; Sud-Est).
- Etudes poursuivies par le projet en collaboration avec les OSC et d'autres agences des Nations Unies (exemples spécifiques : état des lieux des risques d'atteintes aux droits humains dans la lutte contre le terrorisme ; état des lieux de la gestion en milieu carcéral des condamnés pour des crimes liés au terrorisme et de la réhabilitation des anciens détenus en coordination avec UNODC; état des lieux des expériences de réintégration et réconciliation pour les familles des FTFs ; économie politique et sécurité humaine dans la région du centre ouest ; mise à jour de la revue analytique des facteurs de l'EV en 2025 ; analyse des liens entre extremisme violent, discours mysorines et masculinités toxiques).
- Organisation d'un atelier annuel pour le partage des nouvelles connaissances en matière de PEV en Tunisie et établissement d'un réseau d'experts e praticiens de référence pour la CNLCT, y compris à l'internationale.

PARTENARIATS ET SYNERGIES

Le projet TARABOT a une vocation fédératrice et structurante ; le développement de partenariats et de synergies et au centre de sa stratégie d'intervention.

L'approche de PEV adoptée est à la fois pan-gouvernementale et pan-sociétale. Les activités de projet promeuvent un engagement institutionnel interministériel et décliné sur tous les niveaux territoriaux. Cet engagement institutionnel est complété par un engagement des acteurs sociétaux (incluant les associations, le secteur académique, le secteur privé et les médias) pour garantir une participation citoyenne active et une appropriation sociétale large des stratégies de PEV. Tarabot préconise aussi une meilleure coordination entre les efforts répressifs de lutte contre le terrorisme et les interventions non sécuritaires de prévention de l'extrémisme violent.

Le projet se structure autour de plusieurs partenariats et collaborations, pour encourager l'élaboration d'une vision partagée des stratégies de PEV, le partage de connaissances et la coordination efficiente des interventions. Cet effort se structure autour de :

- Collaborations institutionnelles pointues et durables, basées sur la confiance;
- Partenariats structurés avec la société civile;
- Coordination avec les partenaires techniques et financiers internationaux du gouvernement tunisien.

Collaborations institutionnelles

En tant que partenaire institutionnel principal de Tarabot, la CNLCT (et notamment son Secrétariat permanent) est le noyau des collaborations institutionnelles du projet. Ce partenariat reste au centre du projet même dans la prochaine phase. Pour assurer la durabilité de la contribution de Tarabot à la consolidation du rôle et des capacités de la CNLCT, dans un contexte d'instabilité politique et institutionnelle,



le projet continuera à étendre ses interventions au 22 membres (ministériels et techniques) de la CNLCT et à développer des partenariats stratégiques entre la CNLCT et des ministères spécifiques.

Les membres de la CNLCT sont associés régulièrement aux initiatives de Tarabot et seront engagés systématiquement pendant la prochaine phase dans des efforts de renforcement des capacités, partage de connaissances et réseautage. Pendant sa première phase, le projet a établi un partenariat efficace avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique pour l'établissement d'un fonds de recherche sur l'extrémisme violent qui bénéficie à des chercheur-se-s tunisien-ne-s. De même, une collaboration fructueuse avec l'Institut National de la Statistique a été initiée pour l'exécution d'enquêtes sur la cohésion sociale dans les gouvernorats de Médenine, Tataouine et Gabes. Ces partenariats seront poursuivis et approfondis dans la deuxième phase du projet. Des nouveaux partenariats seront établis pour encadrer les efforts de la CNLCT pour créer une meilleure coordination entre approches répressives et préventives. Les interventions relatives à la garantie des droits humains dans la lutte contre le terrorisme et la coordination au niveau territorial avec les comités locaux de sécurité seront exécutées conjointement avec le ministère de l'intérieur. Des éventuelles études sur les mécanismes de gestion de personnes condamnés pour des faits liés au terrorisme et sur la réintégration des anciens détenu-e-s seront exécutées en coordination avec le ministère de la justice.

Au niveau territorial l'engagement institutionnel du projet va se concentrer aussi sur la consolidation du réseau de correspondant·e·s de la CNLCT au sein des gouvernorats et leur collaboration avec les comités locaux de sécurité au niveau des délégations/municipalités. Cette approche sera d'abord pilotée à Médenine avec l'ambition d'être modélisée et répliquée ailleurs.

Partenariats avec la société civile

Le développement de relations de collaboration entre la CNLCT et des Organisations de la Société Civile (OSC), la sensibilisation et la monté en compétence en matière de PEV de certaines de ces mêmes associations, et le renforcement de la cohésion sociale au niveau local dans les communautés d'intervention des OSC financées par le projet, sont parmi les résultats principaux de Tarabot. Les leçons dégagées par les partenariats associatifs de la première phase de Tarabot – les résultats positifs, mais aussi les défaillances vont encadrer l'approche à l'engagement de la société civile pour la période 2022-2026. La sélection des partenaires, et les mécanismes exacts de collaboration et financement sont en phase de définition mais les principes guide adoptés seront les suivants :

- Renforcer le plaidoyer au niveau national pour une participation active de la société civile dans l'élaboration et le suivi de l'exécution de stratégies de PEV. Cela demandera de renforcer la collaboration entre OSC implantées au niveau local et organisations qui opèrent au niveau national. Pour ce faire, le financement d'OSC nationales (ex : Mobdi'un-Creative Youth; LTDH) ou internationales (ex : SFCG, International Alert, DRC, HSC, OMCT) sera privilégié dans l'exécution du projet. De même, des collaborations avec d'autres programmes d'engagement de la société civile (ex : UE/ICSP; British Council; GCERF; Ma'an, USIP, DCAF), des réseaux associatifs existants (ex : Salam/Opev; Alliance pour la Sécurité et les Libertés) et des centres d'étude (ITES, CERES, IRMC, Laboratoire ECUMUS) seront recherchés. Les associations référencées ici ont déjà des relations de collaboration avec Tarabot et sont mentionnées à titre indicatif. Les rapports de partenariat seront formalisés pendant la phase de lancement de la nouvelle phase du projet.
- Valoriser le rôle des petites OSC présentes sur le territoire et engagées dans des actions pertinentes à la PEV. Tarabot sélectionnera des OSC avec des compétences et une valeur ajoutée spécifiques à la PEV et aux thématiques prioritaires pour la prochaine phase du projet. Cette démarche de gestion des connaissances vise à capitaliser sur les facilités d'accès de ces associations locales aux informations, leur compréhension granulaire des réalités locales, leur ancrage dans leur voisinage, ainsi que leurs capacités de médiation avec plusieurs acteurs de la gouvernance locale.
- Améliorer l'a collaboration entre OSC et autorités publiques locales.





- Minimiser les lourdeurs procédurales pour les petites OSC et renforcer, à travers un accompagnement direct et continu, leurs capacités en suivi/évaluation et en gestion de projets ainsi que leurs compétences spécifiques en matière de PEV.
- Assurer la documentation systématique des leçons apprises à travers les interventions pilotes et le partage de connaissances entre centre et périphérie, incluant OSC et institutions.
- Structurer la coordination de la société civile autour de la PEV avec des collaborations entre différents réseaux et l'organisation d'événements réguliers (deux fois par an) pour le partage de connaissances et la définition de priorités partagées de plaidoyer.
- Accompagner la CNLCT dans la structuration de ses relations avec la société civile et associer la société civile dans les mécanismes de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNLCET.

Le projet adopte une conception large de la société civile. Outre les initiatives pilotes financées par le projet qui ciblent des OSC et des ONG, le projet va aussi associer des représentant·e·s du secteur privé, du milieu académique et des médias à ses initiatives de consultation pour la formulation de politiques publiques, gestion de connaissances, et efforts de communication et modération d'un débat public sur la PEV.

Dans un effort pour encourager la transparence et la redevabilité ainsi qu'un débat public et politique plus averti et équilibré, Tarabot va aussi continuer à appuyer les efforts de visibilité et communication de la CNLCT. Cela participera à une compréhension et une appropriation sociétale plus large des stratégies de PEV tout en donnant une visibilité publique à ses initiatives à travers les médias.

Coordination avec le partenaires techniques et financiers internationaux du gouvernement tunisien

Tarabot joue un rôle structurant et fédérateur en matière de PEV au sein des Nations Unies et dans ses relations avec d'autres partenaires internationaux pour améliorer le partage d'informations et maximiser les opportunités de collaboration.

Tarabot travaille en étroite collaboration avec le Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies en Tunisie pour animer le travail de la Task Force PEV qui regroupe toutes les agences des Nations Unies actives en matière de PEV. La Task Force facilite le partage de connaissances, le développement d'activités conjointes, la cohérence des approches, et une coordination plus efficace entre mesures sécuritaires et approches préventives. Des collaborations spécifiques seront recherchées dans la seconde phase du projet, notamment en matière de production de connaissances sur les thématiques de genre (synergies avec UN Women) et de réinsertion des ancien·ne·s détenu·e·s (synergies avec UNODC).

Au sein du PNUD, Tarabot a développé un cadre programmatique partagé pour la PEV et promeut le développement et le partage de connaissances sur la thématique. Tarabot a aussi piloté, dans sa première phase, des collaboration étroites avec plusieurs projets du PNUD; dans la prochaine phase, ces collaborations seront approfondies pour garantir l'accès aux partenaires institutionnels (ministère de l'intérieur, ministère de la Justice, Assemblée des Représentants du Peuple) et associatifs. Tarabot continue de collaborer étroitement et activement avec le projet régional de PEV du PNUD (Afrique et Pays Arabes) et sa « Community of Practice » pour le partage des connaissances et des leçons apprises à travers les programmes similaires dans les pays de la région.

Tarabot représente le système des Nations Unies au sein du groupe de travail sur la PEV du mécanisme de coordination G7+7 et continuera à appuyer l'engagement constructif de la CNLCT dans ce mécanisme, en appui au rôle de présidence du ministère de la Justice. En dehors de mécanismes formels de coordination, Tarabot a établi un réseau de relations et de coopérations avec plusieurs bailleurs (Belgique, Pays Bas, Royaume Uni, Suisse, UE, USA) et acteurs internationaux (Axiom, DCAF, Hedayah, GCERF, Ma'an, USIP, DRC) sur lesquels le projet va capitaliser pendant la deuxième phase en vue d'appuyer les efforts de la CNLCT et pour garantir un partage des informations et une coordination plus efficiente et efficace en matière de PEV en Tunisie.





IV. GESTION DU PROJET

Le projet sera réalisé selon la modalité de mise en œuvre directe du PNUD (DIM).

Aux fins de la mise en œuvre au quotidien du plan de travail, de la gestion du budget du projet, ainsi que de la planification et de la programmation générales des activités, le **Comité de pilotage du projet (Copil)** déléguera cette responsabilité à un(e) Conseiller(e) Technique Principal.e du PNUD; le Team Leader Gouvernance du PNUD Tunisie sera responsable de l'assurance de la qualité du projet en étroite concertation avec les membres du Copil.

La **gestion opérationnelle au titre de l'exécution des activités** du projet sera assurée par l'équipe de projet composée de :

- a. un.e Conseiller.e technique principal.e (P4) qui agira en tant que responsable du projet
- b. un.e Analyste international de projet (P2)
- c. un.e Expert.e national.e en prévention de l'extrémisme violent
- d. un.e Administrateur.trice
- e. un.e Assistant.e administratif.ve
- f. un.e Associé.e de partenariat avec la société civile
- g. un.e Experte de M&E
- h. un.e Chargé.e de suivi
- i. un.e Chargé.e de communication
- j. un.e Chauffeur.e

L'équipe du projet sera appuyée sur le plan technique par le Conseiller politique du bureau du Coordonnateur résident à Tunis, des experts sur la thématique au niveau du siège et des bureaux régionaux du PNUD à Amman et à Addis Abbeba et par des consultants nationaux et internationaux à court terme.





. CADRE DE RÉSULTATS

⁵ Le PNUD publie des informations sur ses projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des cibles reposant sur des données fiables et sur des preuves crédibles. On évitera aussi les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

renforcement de l'état de droit, la protection des droits humains et la paix sociale -en particulier pour les plus vulnérables-en complément des efforts de Effet visé dans l'UNDAF: En 2025, des institutions transparentes, sous-tendues par un cadre législatif harmonisé et la mobilisation citoyenne, garantissent un développement économique, social et environnemental. Produits applicables du plan stratégique du PNUD : Produit 2.3. Les mécanismes institutionnels de participation citoyenne, de dialogue social, de justice transitionnelle et de prévention de la violence sont renforcés au niveau national et territorial et les capacités de la société civile et des plus vulnérables sont améliorées.

	Щ	10		
	METHODES DE	RECUEIL DES DONNEES & RISQUES	Vérification documentaire	Enquête de perception et vérification documentaire basée sur des épreuves
		2025	8	ю
	CIBLES ANNUELLES	2024	2	2
	CIBLES	2023	1	2
		2022	1	1
	Baseline	(2021)	0	
	SOURCE	DONNEES	CNLCT	CNTCL
u projet :	INDICATEURS DE	PRODUIT	1.1 Progrès vers une vision de la CNLCT claire et cohérente concernant son rôle dans la PEV : « 0 » pas de vision ; « 1 » en cours. »2 » document de vision prêt, « 3 » document de vision adopté	1.2 Évolution des capacités organisationnelles et de programmation de la CNLCT (échelle Likert)
Intitulé et numéro ATLAS du projet :	PRODUITS ESCOMPTES		Produit 1: Le positionnement et les capacités de la CNLCT pour la programmation stratégique et le suivi systématique dans la mise en œuvre de la	

S		
Ö,	_	ے ک
1	-	~ `
	_	_
-		,

Collecte de données basée sur des évidences tangibles	Collecte de données basée sur des évidences tangibles	Vérification documentaire	Sondage
м	2	ന	5
ന	2	7	3
7	1	1	2
Н .	0	0	0
. <i>L</i> J:	- an	Q _D	- 5
CNLCT suivi hise ET: « he; « 3 hi, « 3 hi	PNUD r CNLCT rieur	PNUD pative sur le e pas pas purs.	eau CLS
1.3 Progrès vers le développement de mécanismes pour le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNLCET: « 0 » pas de mécanisme ; « 1 » en cours. »2 » système de M&E prêt, « 3 » mécanisme de suivi adopté	2.1 Nombre de documents d'encadrement de la collaboration entre CNLCT et ministère de l'intérieur au niveau nationale	2.2 Progrès vers l'élaboration participative d'un guide pratique sur le respect des droits humains dans la lutte antiterroriste: « 0 » pas de guide; « 1 » en cours. »2 » guide prêt, « 3 » guide adopté	2.3 Evolution du niveau de connaissances en matière de PEV pour les membres des CLS pilotes : Echelle Likert
	Produit 2: La coordination et collaboration interministérielle (et territoriale) dans la mise	en œuvre de la SNLCET, spécifiquement avec le ministère de l'Intérieur sont renforcées	

Vérification documentaire	Enquête de perception / Collecte de données basée sur des évidences tangibles	Vérification documentaire	Vérification documentaire	Rapports soumis et validés par le PNUD et le partenaire national
χ.	3	10 0	10 4	8
η	2	Ю	10	9
7	2	2	5	4
1	1	0	0	2
0		ire -	0	ī
PNUD	Partenaires	Bénéficiaire s	MESRS	PNUD
3.1 progrès vers l'élaboration et l'adoption d'un guide institutionnel de coopération de la CNLCT avec la société civile : « 0 » pas de guide ; « 1 » en cours. »2 » guide prêt, « 3 » guide adopté	3.2 Niveau d'engagement de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre de la SNLCET	3.3 Nombre de produits de connaissance issus des actions pilotes de PEV des OSC partagées avec la CNLCT	4.1 Nombre (cumulatif) de jeunes chercheurs et doctorants accompagnés par le projet	4.2 Nombre (cumulatif) d'études et enquêtes basées sur des évidences, spécifiques à la Tunisie et intégrant la dimension genre, produites
Produit 3 : l'inclusion des acteurs associatifs dans la mise en-œuvre de la SNLCET est renforcée			Produit 4: Des connaissances sur l'EV - basées sur des évidences, spécifiques à la Tunisie et	intégrant la dimension genre - sont produites et valorisées par la CNLCT de manière concertée



16

4.	4.3 Niveau	CNLCT et	1	2	2	3	Indicateur
σ̈́.	d'appropriation par les	institutions					composite -
<i>q</i> ¢	décideurs publiques des	publiques					vérification
re	résultats des produits de						documentaire
22	connaissance développés				1		hasée sur des
) d	par le projet (nombre						évidences
70	cumulatif)	2					
			- I				

DocuSign Envelope ID: 20E44C35-B4C9-4BFC-B712-D29292F9587B

SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

- Le.a chef.fe de projet/Conseiller.e Technique Principale est responsable pour la bonne execution du projet y compris de ses éléments de suivi, évaluation et apprentissage, et spécifiquement en relation à la gestion des risques.
- L'équipe entière de projet partage la responsabilité pour l'execution du plan de suivi et évaluation du projet.
- Un.e expert.e en suivi et évaluation sera chargé.e avec la coordination de l'execution du plan détaillé ci-bas.
- Le.a chargé.e de suivi sera responsable pour le suivi administratif, financer et opérationnel des actions des partenaires associatifs du projet.
- L'analyste de projet se chargera des fonctions de gestion des connaissances et apprentissage en coordination avec l'expert. e en suivi et évaluation.
- Le.a chargé.e de communication sera responsable pour appuyer le partage d'informations, apprentissages et leçons apprises issues du projet.
 - Le.a Team Leader Gouvernance du PNUD Tunisie assure le contrôle qualité du projet.
- Le.a Specialist.e M&E du PNUD Tunisie accompagne et supervise techniquement tous les processus de suivi et évaluation.

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Actions prévues
Suivre les progrès vers les résultats	les données relatives à l'avancement des indicateurs de produit seront recueillies en vue de les analyser et les évaluer par rapport à l'atteinte des résultats mentionnés dans le Cadre de Résultats (CR).	Par trimestre, ou selon la fréquence indiquée pour chaque indicateur dans le CR	Si un retard est enregistré au niveau de certains indicateurs, le sujet sera abordé et traité par l'équipe de gestion du projet pour prendre les mesures nécessaires.
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques qui peuvent menacer la réalisation des résultats escomptés. Identifier et suivre les actions de gestion des risques en utilisant un journal des risques. Cela comprend des mesures de surveillance et des plans qui auraient pu être nécessaires selon les normes environnementales et sociales du PNUD. Les vérifications seront effectuées conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer le risque financier.	Par trimestre	Les risques sont identifiés par l'équipe de gestion du projet et des mesures sont prises pour gérer le risque. Le journal de risque est activement maintenu pour assurer le suivi des risques et prendre les actions adéquates.
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons seront capturées régulièrement, ainsi que celles provenant d'autres projets et partenaires et intégrées de nouveau dans le projet.	Par semestre	Les leçons pertinentes sont capturées par l'équipe du projet et utilisées pour améliorer les décisions de gestion.



Assurance Qualité annuelle du Projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses du projet pour améliorer les décisions de gestion.	Une fois par an	Les points de forces et de faiblesses seront examinés et utilisés pour la performance du projet.
Revoir et prendre des mesures correctives	Révision interne des données de toutes les actions de suivi pour faciliter la prise de décision.	Au moins une fois par an	La performance de données, les risques, les enseignements et la qualité seront discutés par l'équipe de gestion du projet et utilisés pour effectuer des corrections nécessaires.
Rapports du projet	Un rapport d'avancement des activités sera préparé et présenté au comité de pilotage et aux principales parties prenantes, montrant les résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau de chaque output. Le rapport comprend des évaluations qualitatives capables de mettre en exergue l'avancement et la réalisation des principaux produits, à partir de critères de qualité et de méthodes à développer.	Trimestriellement, annuellement et à la fin du projet (rapport final)	Les rapports de progrès du projet seront régulièrement partagés avec le Copil chaque trimestre et un rapport synthétique sera rédigé avant chaque réunion annuelle du Copil.
g g	Un Comité de pilotage (CP) pour le projet sera mis en place et sera composé de partenaires gouvernementaux, les bailleurs des fonds et du PNUD. Il approuvera les plans de travail et le budget annuels, examinera les rapports d'avancement, prodiguera des conseils stratégiques et guidera le projet conformément à ses objectifs pour assurer la réalisation des résultats définis. Le CP doit se réunir à la fin du projet pour saisir les leçons apprises et discuter des possibilités de mise à l'échelle.	Annuel	Les problèmes de qualité ou tout retard observé au niveau de réalisations de résultats devraient être discutés au sein du CP et les mesures correctives nécessaires et adéquates sont prises

Plan d'évaluation

Parties prenantes	PNUD, CNLCT	PNUD, CNLCT
Date d'achèvement prévue	31/12/2023	31/11/2025
Effet UNDAF/CPAP	Effet 1	Effet 1
Produit associé du Plan Stratégique du PNUD		
Titre de l'évaluation	Revue à mi-parcours (interne)	Évaluation finale (externe)





VII. PLAN DETRAVAIL PLURIANNUEL⁶⁷

PRODUITS ATTENDUS AC								
	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget pl	Budget planifié par an (USD)	(asn)		Partie	Budget planifié (USD)	(QS
		2022	2023	2024	2025		Description	Montant
Produit 1: Le Act	Activité 1.1. Elaboration d'un	10 000	2 000	2 000	2 000	PNUD	Consultant.e	16 000
	document de vision stratégique						Ateliers	
és de la CNLCT	de la CNLCT						Prestataire	
pour la							Ateliers	
stratépique et le suivi							Consultant.e	
	Activité 1.2. Encadrement	11 000	10 300	4 000	4 000	PNUD	Consultant.e	29 300
	méthodologique et						Ateliers	
SNLCET sont renforcés acc	accompagnement dans le						Prestataire	
pro	processus de définitions de						A+oliore	
pla	plans d'action sectoriels pour la		2				אופוופוס	
mi	mise en œuvre de la SNLCET					÷	Consultant.e	
Act	Activité 1.3. Renforcement des	15 000	18 000	23 000	13 000	PNUD	Consultant.e	000 69
car	capacités organisationnelles de		Ş B				Ateliers	
la (la CNLCT		a.				Materiel et	
				= -			équipement	
							Ateliers	
Act	Activité 1.4 Développement de	17 000	12 000	4 000	4 000	PNUD	Consultant.e	37 000
mé	mécanismes pour le suivi et						National.e	
éva	évaluation de la mise en œuvre						Prestataire	

⁶ Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres 7 Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de rééchelonner les activités entre les années.



S	
P	至
-	-
1	

	12 000			163 300	8 165	171 465	112 631			77700	41 100			52 834			206 565	10 328	216 893	519 369						
Ateliers	Consultant.e.s	Ateliers	Prestataire				Prestataire	Consultant.e.s	Expert.e PEV	(Salalie)	Atellers Consultant e.c.	Prestataire	ייכומומויכ	Ateliers	Consultant.e.s	Prestataire			0	Consultant.e.s	Grants	Ateliers	Associé.e de	partenariat avec	la société civile	(salaire)
	PNUD						PNUD				PNOD			PNUD					(2	PNUD						
	3 000			26 000	1 300	27 300	18 146			1,000	001 /			8 319			33 565	1 678	35 243	129 854						
	3 000			36 000	1 800	37 800	22 986			7 000	15 000		9	20 014	= 1 × ×		28 000	2 900	006 09	148 014	Ē				- 1	
	3 000			45 300	2 265	47 565	42 828	F		12,000	17 000			17 172			72 000	3 600	75 600	148 172	T =	20	9			
	3 000		· ·	26 000	2 800	58 800	28 671			1	000 /			7 329	I		43 000	2 150	45 150	93329						
de la SNLCET et organisation d'ateliers annuels de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNLCET	Activité 1.5 Appui à la	production et diffusion au public	des rapports annuels de la	Sous-total Produit 1	DES Produit 1	Total Produit 1	Activité 2.1 : Appuyer le respect	des droits humains dans la lutte	antiterroriste		Activité 2.2 : Mecanisme de coordination avec le Comité	Locax de Sécurité (CLS)		Activité 2.3 : renforcement des	capacité de PEV des CLS		Sous-total Produit 2	DES Produit 2	Total Produit 2	Activité 3.1 Financement	d'initiatives pilotes de PEV en	collaboration entre OSC	nationales et locales			
							Produit 2 : La	coordination et	collaboration interministérielle (et	territoriale) dans la	mise en œuvre de la	SNLCET,	spécifiquement avec	le ministère de	l'Intérieur sont	renforcées				Produit 3 : Le	partenariat entre la	société civile et la	CNLCI est structure	consultations et de la		



	^			
ì	ä.	3	_	-
	1	_	₹	
		_	-	_

mise en œuvre de la SNLCET				1			Chargé de Suivi des grants	
							(salaire)	
	Activité 3.2 Appuyer	2000	2000	2000	2000	PNUD	Consultant.e.s	20 000
	l'engagement de la societe civile dans le suivi de la mise en œuvre de la SNLCET						Ateliers	
	Activité 3.3 Gestion des	38 671	43 828	43 986	37 146	PNUD	Consultant.e.s	163 631
	connaissances en matière de					- - -	Prestataire	
	PEV et reniorcement des capacités des acteurs associatifs			į			Ateliers	
				¥.			Expert.e PEV	
							(salaire)	
	Sous-total Produit 3	137 000	197 000	197 000	172 000			703 000
	DES Produit 3	0 8 2 0	058 6	9 850	8 600			35 150
	Total Produit 3	143 850	206 850	206 850	180 600			738 150
Produit 4 : Les	Activité 4.1 Appuyer la	139 000	229 000	247 000	193 000	PNUD	Analyste de	808 000
stratégies de PEV sont	réalisation et la valorisation de						projet (salaire)	
renforcées à travers la	recherche						Prestataires	
production et valorisation de							Consultant.e.s	
connaissances							Ateliers	
pointues et	Activité 4.2 Mecanismes	29 000	36 000	43 000	28 000	PNUD	Prestataire	136 000
specifiques sur les phénomènes liés à	d'accompagnement de jeunes				1	=	Consultant.e.s	
l'extrémisme violent	מופומוס מווסופווס						Ateliers	
en Tunisie	Sous-total Produit 4	168 000	265 000	290 000	221 000			944 000
	DES Produit 4	8 400	13 250	14 500	11 050			47 200
	Total Produit 4	176 400	278 250	304 500	232 050			991 200
Gestion et Suivi-	Equipe de projet	324 807	337 542	343 305	348 100	PNUD	Assets	12 516
Evaluation du projet	Conseiller.e technique principal.e ; Administrateur.trice						depreciation (Suisse)	
	de projet ; Assistant.e de projet;						Salaires (Suisse)	555 358



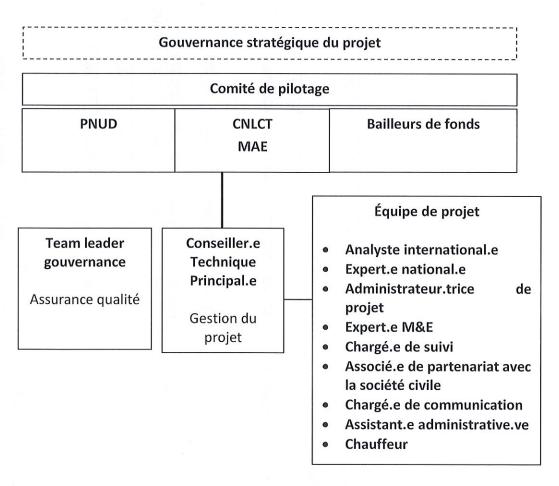
198 000						20 005	12 516		1 1	555 358	80 945		10 500	30 000	1 475 198	73 760	1 548 958		20 000	20 000	THE CONTRACTOR OF THE CONTRACT	146 667		146 667	333 333	4 000 000
Frais divers	(consommables,	communication,	services	communs,	maintenance)	Learning 2	Assets 1	depreciation		Salaires (Autre 5 bailleur)		alalre)	Ateliers 1	Consultant.e.s 3			—	LEVY (Suisse)	2	LEVY (autre bailleur)			GMS		<u> </u>	
											PNUD							PNUD								
											22 539			30 000	400 638,5	20 032	420 670	5 000		2 000	71 669				81 669	977 533
											23 836	•	****	0	367 140,9	18 357	385 498	5 000		2 000	79 644				89 644	1 085 192
											22 635			0	360 177	18 009	378 186	2 000		2 000	78 916				88 916	1 075 367
											22 435			0	347 242	17 362	364 604	2 000		2 000	63 104				73 104	806 198
Chargé.e de communication;	Chauffeur; Equipements;	véhicules et frais divers									Planification, Suivi et	Evaluation	Evaluation à mi-parcours	Evaluation tinale	Sous-total gestion et suivi du projet	DES Produit 5	Total Produit 5	LEVY (1%)			GMS (8%)				Sous-total LEVY + GMS	
															J	L		General Management	Support		1					TOTAL

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Un **Comité de pilotage du projet (Copil)** sera mis en place dès le démarrage. En tant qu'organe de gestion stratégique du projet, le Copil approuvera les plans de travail et le budget, examinera les rapports d'avancement, prodiguera des conseils stratégiques et guidera le projet conformément à ses objectifs pour assurer la réalisation des résultats définis.

Le Copil sera co-présidé par le Président de la CNLCT et le Représentant résident du PNUD en Tunisie. Il sera composé de représentants de la CNLCT, du Ministère des affaires étrangères de la migration et des Tunisiens à l'étranger (MAE) des bailleurs des fonds du projet, et du PNUD. D'autres acteurs peuvent être invités aux réunions du Copil si cela s'avère nécessaire.

Le Copil se réunira au moins une fois par an. Des réunions supplémentaires pourront être organisées en fonction des besoins.



La CNLCT sera directement impliquée dans la planification et la mise en œuvre des activités. Pour ce faire, des réunions régulières auront lieu entre l'équipe de projet et la CNLCT.



IX. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de la Tunisie et le PNUD, signé le 25 avril 1987. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le PNUD (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures.

X. GESTION DES RISQUES

- 1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
- 2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]⁸ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]⁹ ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil. laquelle liste peut être consultée https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/ag sanctions list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
- 3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).
- 4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
- 5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
- 6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA Jou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, soustraitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, soustraitant et sous-bénéficiaire :
 - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

⁹ À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.



⁸ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sousbénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.
 - Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.
- g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.
 - Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.
 - $\underline{\textit{N.B.}}$: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.
- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux,





commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..

- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, mutatis mutandis, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.



XI. ANNEXES

1. Analyse des risques.

Risque	Nature (contextuel, programmatique, institutionnel)	Impact et Probabilité d'occurrence (1=nul; 5=très élevé)	Description du risque	Mesure d'atténuation et niveau de mise- en-œuvre
Risque #1: Prolongation de la crise sanitaire liée au COVID-19 en Tunisie	Contextuel	_ = 2 P = 4	 La situation épidémiologique en Tunisie s'est nettement améliorée depuis l'accélération, en août 2021, de la campagne de vaccination. Celle-ci laisse entrevoir une sortie de crise graduelle. Les conséquences de la crise de COVID-19 ont un impact néfaste sur les facteurs favorisant l'extrémisme violent, que ce soit en soulignant davantage les inégalités et la marginalisation sociale ou en aggravant la défiance des citoyen ne·s envers les institutions. Au niveau opérationnel, la situation sanitaire a des conséquences sur la capacité d'atteindre les objectifs du projet. Les mesures préventives à appliquer impliquent une limitation des déplacements et des ateliers en présentiel. L'impact risque d'affecter en présentiel. L'impact risque d'affecter en présentiel. L'impact sur la santé publique en Tunisie se prolonge, exposant le personnel du projet ainsi que ses partenaires et bénéficiaires à un risque de contamination dans le cadre des activités du projet ainsi que ses partivités du projet ainsi que ses projet du projet ainsi que ses partivités du projet ainsi que ses partivités du projet ainsi que ses projectités du projet ainsi q	- Le projet suit les SOPs adoptés et régulièrement mis à jour par le PNUD Tunisie en matière de prévention de la propagation du COVID-19. - Le projet fait preuve de flexibilité pour adapter sa stratégie d'intervention face au contexte pandémique. En périodes de recrudescence de la pandémie, la planification est adaptée pour (i) limiter les activités impliquant des ateliers en présentiel ou des déplacements sur terrain et pour (ii) privilégier les activités de recherche et de développement des capacités organisationnelles de la CNLCT. - L'approche du projet en matière de renforcement de la cohésion sociale intègre et contribue à adresser les conséquences néfastes de la crise de COVID-19 sur les facteurs favorisant l'extrémisme violent.



	100	3	\$	1
	(_	_	
1				

Risque #2: Les mesures sécuritaires produisent des effets contre productifs aux efforts de PEV	Contextuel	8 = 3 8 = 3	 Les mesures de répression de l'extrémisme violent ont participé à adresser la menace sécuritaire immédiate, mais leur prolongation et accumulation ont aussi le potentiel de renforcer les facteurs structurels de l'extrémisme violent en termes d'érosion de l'état de droit, des libertés fondamentales et de confiance dans les institutions. L'usage de la force (plutôt que la médiation) pour gérer les conflits et tensions sociales a pu engendrer des situations de violences, justifiant à leur tour des pratiques répressives. Cet usage de la force peut être perçu comme étant injustifié, risquant d'alimenter le ressentiment de groupes sociaux (selon l'âge – ex : jeunes – ou l'origine – ex : zones péri-urbaines, régions frontalières) envers l'Etat. Ce sentiment d'aliénation peut lui-même être exploité par des groupes 	- La stratégie d'intervention du projet fournit des points d'entrée programmatiques pour développer des programmatiques pour développer des lignes guides sur le respect et la promotion des droits humains dans la répression des violences (axe n°2). Un dialogue continu sera engagé avec les autorités responsables du maintien de l'ordre dans un effort de renforcement des capacités de la CNLCT à mener une coordination interministérielle. - Le projet s'appuiera sur les synergies avec le projet de réforme du secteur de la sécurité du PNUD Tunisie pour renforcer la complémentarité des efforts de PEV avec le modèle tunisien de police de proximité.
Risque #3: Des actes terroristes déstabilisent le pays, accentuent les divisions et justifient l'adoption de réponses sécuritaires	Contextuel	l = 3 P = 2	extrémistes violents. - Le nombre d'actes terroristes et de pertes humaines qui y sont associées ont significativement diminué en Tunisie. Le risque que des actes isolés, même de faible envergure, ne produisent des effets indirects disproportionnés sur la cohésion sociale reste néanmoins présent. - Le débat public sur les enjeux de lutte antiterroriste et de prévention est entravé par des divisions sociales. De nouveaux actes terroristes auraient pour conséquence de compromettre d'avantage les efforts d'engagement sociétal dans le cadre du suivi de l'exécution de la SNLCET (axe n°3 du projet).	- La stratégie d'intervention du projet intègre un appui à la CNLCT pour l'élaboration d'une vision stratégique qui repose sur une compréhension partagée des défis liés à la PEV ainsi que sur un engagement sociétal favorisant le développement de relations de confiance avec la société civile (axe n°3). - Le projet soutient aussi la communication institutionnelle de la CNLCT dont les messages-clefs sont d'encourager la confiance et l'union entre société et Etat face à l'extrémisme violent (axe n°1). - Quand le fonctionnement de l'assemblée parlementaire reviendra à la normalité, le projet s'appuiera sur les synergies avec le projet d'appui au parlement tunisien

			- De nouveaux actes terroristes pourraient justifier l'adoption de mesures répressives plus strictes par les autorités au détriment des mesures de prévention.	pour fournir au débat démocratique les éléments nécessaires, en termes de recherches, à un dialogue constructif sur les enjeux de répression et prévention de l'extrémisme violent.
Risque #4 : Débordement du conflit libyen dans les zones frontalières	Contextuel	– H – H – S – S	 Malgré la trajectoire de stabilisation prise par le conflit libyen, celui-ci risque fortement de perdurer tout en demeurant de basse intensité. La probabilité d'attaques sur la région frontalière tunisienne et organisées depuis le territoire libyen (à l'image des évènements de Ben Guerdane en 2016) reste faible, d'autant plus que la présence sécuritaire de l'Etat tunisien s'est renforcée. L'instabilité à la frontière tuniso-libyenne a toutefois le potentiel d'accroître les tensions à la frontière, côté tunisien. La présence sécuritaire de l'Etat y est dominante tandis que les opportunités de développement ont diminué (notamment dans le domaine commercial). Des épisodes de tensions entre institutions sécuritaires et populations signalent la fragilité des indicateurs de cohésion sociale. 	 Le projet a développé une connaissance profonde de l'économie politique et de la cohésion sociale à la région frontalière tuniso-libyenne lors de sa 1êre phase. Le plaidoyer autour des résultats de ces recherches sera poursuivi pour encourager un meilleur équilibre entre priorités de développement et de sécurité à la frontière tuniso-libyenne (axe n°4). La stratégie d'intervention du projet comprend l'encadrement d'un mécanisme pilote de coordination entre comités locaux de sécurité et la CNLCT sur les enjeux de PEV (axe n°3). Le Gouvernorat de Médenine sera choisi comme région pilote pour ce mécanisme et permettra ainsi de faciliter un dialogue local sur la complémentarité des enjeux de développement et de sécurité à la frontière.
Risque #5: Les activités préventives ciblant des groupes sociaux, individus ou zones d'intervention comme étant « à risque » produisent un sentiment de stigmatisation	Programmatique	— В В В В В В В В В В В В В В В В В В В	- Les hypothèses de ciblage de groupes sociaux ou de zones d'intervention selon le risque que des individus commettent ou non des violences ne sont pas fondées sur des évidences robustes et ont le potentiel de discriminer d'avantage ces groupes. Les hypothèses de changement du projet réfutent de tels présupposés et reposent sur le principe de Do No Harm, mais cette sensibilité critique programmatique atteint des niveaux variables parmi ses partenaires d'exécution.	 Le volet de recherche et la stratégie de gestion des connaissances du projet contribuent à renforcer la sensibilité aux conflits de l'équipe ainsi que de ses partenaires d'exécution (axe n°4). L'équipe du projet veille à la qualité de la communication autour des activités, et notamment à la clarté de l'approche de renforcement de la cohésion sociale (reflétée dans le titre du projet). La stratégie de partenariat du projet avec la société civile (axe n°3) veillera à intégrer des sessions de renforcement de



			(notamment Médenine) concentrent un nombre croissant d'interventions de PEV qui risquent de susciter un sentiment exacerbé de stigmatisation de la part d'acteurs sociaux de la région. Les mesures de prévention et répression de l'extrémisme violent ont le potentiel de reproduire les stéréotypes de genre, que ce soit en termes d'essentialisation et d'instrumentalisation et d'instrumentalisation de sécurisation de la	de sensibilité aux conflits et Do No Harm. La sensibilité au genre sera appliquée de façon transversale au projet, mais aussi dans un effort de documentation des expériences des femmes et des jeunes face aux interventions de PEV pour permettre une meilleure compréhension de leurs besoins et de leurs rôles (axe n°4).
Risque #6: La confusion entre les approches de prévention et de répression de l'extrémisme violent pose des défis à une coordination efficiente entre institutions responsables de ces deux piliers	Programmatique	= G & = 4	- Les défis de coordination entre acteurs du développement et du secteur de la sécurité mènent à un manque d'harmonie en termes de définitions et de pratiques employées par chaque type d'acteurs. En retour, l'absence de compréhension partagée des défis liés à la prévention et répression de l'extrémisme violent risque d'entraver les efforts de coordination interministérielle programmés par le projet (axe n°2). - La CNLCT a, parmi ses missions, le rôle de coordination interministérielle. De par sa composition, elle intègre des représentant-e-s du Ministère de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense, ce qui constitue une opportunité pour adresser les risques de confusion entre les approches. Toutefois, la CNLCT est une institution relativement nouvelle (création en 2016) dont le positionnement institutionnel	 Le projet poursuit les efforts de communication sur son approche en matière de PEV en se référant au cadre stratégique national (SNLCET) et international (Plan d'Action du Secrétaire Général des Nations Unies pour la PEV) ainsi qu'au mandat du PNUD. Le projet pourra capitaliser sur son potentiel fédérateur au sein du Gouvernement tunisien (mission de coordination de la CNLCT), du Système des Nations Unies et de la communauté des partenaires techniques et financiers (G7+) pour promouvoir son approche. La stratégie d'intervention du projet dédie un objectif au renforcement du positionnement stratégique de la CNLCT ainsi que de ses capacités organisationnelles pour coordonner, de façon efficace, le suivi de la SNLCET (axe n°1). La stratégie d'intervention du projet dédie un objectif au renforcement de la coordination et collaboration



	_
•	4
۲	-

our établir /ec le	elation de nunication de période période elopper vilégié, ent MoU entre nergies scteur de capitalise ngue érieur.	equis de la ale notre la amment la rojet dédie le et la ints T dans le es pour le e et (ii) ociété
avec le projet de réforme du secteur de la sécurité du PNUD Tunisie pour établir une relation de collaboration avec le Ministère de l'Intérieur.	Le projet veillera à établir une relation de confiance fondée sur une communication transparente avec le Ministère de l'Intérieur. Cela impliquera une période de préparation idoine pour développer cette confiance. Le canal de communication institutionnelle entre la CNLCT et le Ministère de l'Intérieur sera privilégié, notamment en accompagnement l'élaboration et l'adoption d'un MoU entre les deux institutions. Le projet s'appuiera sur les synergies avec le projet de réforme du secteur de sécurité du PNUD Tunisie qui capitalise sur une relation de travail de longue durée avec le Ministère de l'Intérieur.	Le projet capitalisera sur les acquis de la première phase en termes de développement d'une relation de confiance et de collaboration entre la CNLCT et la société civile, notamment dans le cadre de la révision de la SNLCET en 2021. La stratégie d'intervention du projet dédie un objectif à la structuration du partenariat entre la société civile et la CNLCT qui couvre les deux points d'entrée ; (i) l'appui à la CNLCT dans le développement de lignes guides pour le partenariat avec la société civile et (ii) l'appui à la participation de la société civile dans le suivi de la SNLCET (axe n°3).
avec le projet de réforme du secteur c la sécurité du PNUD Tunisie pour étal une relation de collaboration avec le Ministère de l'Intérieur.	- Le projet veillera à é confiance fondée su transparente avec le l'Intérieur. Cela impli de préparation idoins cette confiance Le canal de commur institutionnelle entre Ministère de l'Intériel notamment en accor l'élaboration et l'adol les deux institutions Le projet s'appuiera avec le projet de réfe sécurité du PNUD TI sur une relation de ti durée avec le Ministitutions.	- Le projet capitalise première phase en développement d'u confiance et de col CNLCT et la sociét dans le cadre de la SNLCET en 2021 La stratégie d'interun objectif à la stru partenariat entre la CNLCT qui couvre d'entrée; (i) l'appui développement de partenariat avec la l'appui à la particip civile dans le suivi n°3).
	Sur le plan opérationnel, la lutte contre le terrorisme est considérée comme étant du domaine de compétence exclusif des Ministères de l'Intérieur et de la Défense. Le risque est celui d'une réticence de la part du Ministère de l'Intérieur à engager une collaboration avec des acteurs externes sur l'application de principes guides en matière de droits humains (objectif 2 du projet).	Le champs stratégique couvert par la SNLCET est considéré comme relevant du domaine réservé de l'Etat, entravant potentiellement un engagement sociétal avec des acteurs externes pour le suivi de son exécution. L'exclusion des parties sociétales dans ce suivi présente le risque que les interventions dérivées de la SNLCET ne soient pas alignées aux besoins et attentes des populations. De même, la transparence est un principe-clef pour favoriser l'appropriation de la SNLCET par le public. La CNLCT a développé une relation de collaboration avec les organisations de
n H	- Sur le pli le terrori étant du exclusif de la Dé réticence l'Intérieu avec des l'applicat matière e projet).	- Le cham SNLCET du doma du doma avec des de son e parties s présente dérivées alignées populatir est un pr l'appropr public La CNLC
	— В З В В В В В В В В В В В В В В В В В	= 3 P = 2
	Programmatique	Programmatique
	Risque #7 : Implication variable du Ministère de l'Intérieur en raison de la sensibilité de la thématique	Risque #8: La sensibilité de la thématique justifie une implication discontinue de la société civile dans le suivi de la SNLCET

ď	-	= -	
T	-	₹,	
- 1	_	-	
1			

		·	la société civile qui démontre d'une ouverture croissante pour inclure la société civile dans un processus participatif de suivi de la SNLCET (axe n°3). - La CNLCT adopte des pratiques de redevabilité et de transparence en ligne avec les dispositions de la loi organique n°2015-26 (production et diffusion de son rapport d'activité annuel, diffusion de la SNLCET de 2016).	- Le projet maximisera les opportunités de partenariat avec d'autres organisations internationales qui collaborent avec la CNLCT dans le cadre de la structuration du partenariat avec la société civile (ex : Fhi360/Ma'an, GCERF, NOVACT/Salam, ASF/Alliance pour la Sécurité et les Libertés etc.).
Risque #9: Ralentissement dans le développement institutionnel de la CNLCT et vacances à la position de Président.e	Institutionnel	ا <u>ا</u> 8 ا	 Le Secrétariat permanent de la CNLCT fonctionne dans une situation de souseffectifs malgré des recrutements récents, et ses ressources financières sont insuffisantes. Le turnover à la position de Président-e est compensé par une continuité des équipes techniques et parmi les membres de la CNLCT. Le risque d'instabilité institutionnelle à la CNLCT est plus élevé dans un contexte évolutif au niveau institutionnel. Des changements répétés de leadership risquent d'avoir un impact sur la durabilité et la continuité des résultats. La CNLCT est impliquée dans des partenariats stratégiques avec d'autres partenaires techniques et financiers (GCERF, Hedayah, UE, SNU etc.), accentuant le déséquilibre entre ses opportunités et ses capacités. 	 Les plans de travail annuels seront élaborés et suivis périodiquement de manière conjointe avec la CNLCT. La stratégie d'intervention du projet dédie un objectif au développement des capacités organisationnelles de la CNLCT (axe n°1). Le projet pourra capitaliser sur la relation de partenariat établie avec la CNLCT depuis 2018 et ayant abouti à une appropriation de la stratégie d'intervention. Pour garantir la durabilité des résultats, le projet veillera à impliquer davantage les membres de la CNLCT issus de leurs Ministères respectifs, notamment du Ministère de l'Intérieur et du MESRS. Le projet maximisera les opportunités de partenariat avec d'autres organisations internationales qui collaborent avec la CNLCT dans une perspective fédératrice. Les résultats du projet seront disséminés de manière large pour en assurer la durabilité (cibles: grand public, ARP, secteur académique société civile)
Risque #10 : Le PNUD est accusé de sécuriser son approche de PEV et	Institutionnel	l=3 P=2	- L'engagement du projet sur des sujets sensibles relatifs aux interventions sécuritaires de l'Etat pourrait avoir comme effet une érosion du capital de	 Pour conserver ce capital de confiance, le projet pourra capitaliser sur les acquis de la première phase où il a développé une stratégie de communication mettant

		civile et des populations. - En développant une collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, le projet risque d'être accusé de connivence avec des pratiques contraires aux principes des Nations Unies.	développement de la confiance entre société et Etat. La stratégie d'intervention du projet repose sur le respect et la promotion des principes guides des droits humains dans la lutte antiterroriste. Une communication transparente sera adoptée avec le Ministère de l'Intérieur pour établir clairement, sur la base du mandat du PNUD en matière de PEV, les limites de l'intervention du projet (pas d'interventions au niveau individuel ou
Risque #11: Le personnel du projet et ses partenaires d'exécution sont la cible de violences et évoluent dans un environnement d'insécurité	P = 2	- La PEV étant un domaine sensible, le personnel du projet ainsi que ses partenaires d'exécution et bénéficiaires s'exposent à un risque sécuritaire accru. C'est particulièrement le cas des défenseur se s des droits humains et des représentant e s de la société civile qui peuvent être ciblé e s, entre autres, par des mesures de répression ou de représailles de la part de groupes extrémistes violents. - La situation sécuritaire s'est améliorée en Tunisie depuis 2016, notamment avec une diminution des violences et de la menace d'extrémisme violent.	- L'équipe du projet surveille avec attention l'évolution de la situation sécuritaire en étroite concertation avec UNDSS, les autorités nationales et les partenaires locaux.

DocuSign Envelope ID: 20E44C35-B4C9-4BFC-B712-D29292F9587B